

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 264

présenté par

M. Sala, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	-100 000 000	0	-100 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
revalorisation de l'aide personnalisée au logement (<i>ligne nouvelle</i>)	+100 000 000	0	+100 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de revenir sur la baisse des APL de 5 euros effectuée au début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, et de les revaloriser de 10 % pour soutenir les plus pauvres face à l'inflation.

Pour faire accepter la hausse des loyers de 3,5 %, le gouvernement propose une revalorisation anticipée des APL de la même proportion. Cette revalorisation n'est que poudre aux yeux. D'une part, ce n'est pas un "coup de pouce" mais une revalorisation anticipée qui aurait dû intervenir dès le 1er octobre. Cela représente un coût marginal pour le gouvernement (168 millions d'euros), très loin des économies faites en 2021 sur les APL par la réforme du mode de calcul (1,1 milliard d'euros). Nous donner des miettes après nous avoir retiré le gâteau, voilà ce que fait le gouvernement avec cette "revalorisation".

D'autre part, comme les loyers sont plus élevés que les aides au logement, la revalorisation de la même proportion fait perdre gros aux bénéficiaires. Pour un loyer de 600 euros et des APL de 200 euros, l'augmentation de 3,5 % des deux se traduit par 7 euros d'APL en plus et 21 euros de loyer supplémentaire, soit 168 euros de perte annuelle.

Par cet amendement d'appel, nous proposons donc au sein de la mission "Cohésion des territoires", la création d'un nouveau programme « revalorisation de l'aide personnalisée au logement », abondé des crédits du programme 177 "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables", à hauteur de de 100 millions d'euros en AE et en CP. Les

règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.